



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 53 - Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public - Société Touristique et Thermale de la Mouillère – Rapport annuel 2023

Délibération n° 007673

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public - Société Touristique et Thermale de la Mouillère – Rapport annuel 2023

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2024	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	05/09/2024	Favorable unanime
Commission Consultative des Services Publics Locaux	06/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de concession de service public.

En respect des dispositions légales, le concessionnaire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée (2023).

Le Casino a connu un bon niveau d'activité et il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

I. Les principales caractéristiques du contrat

Objet : La Collectivité confie au concessionnaire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.

Durée : 6 ans à partir du 19 novembre 2021 (autorisation des jeux) – Echéance le 18 novembre 2027.

Caractéristiques générales du contrat : Le contrat de concession est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux, propriétés de la Ville de Besançon.

Le concessionnaire exploite les activités à ses frais et risques.

Le concessionnaire doit disposer d'une autorisation des jeux en vigueur et fait sienne l'obtention de ladite autorisation.

Le concessionnaire s'engage à mettre en œuvre un programme de protection des joueurs (prévenance à l'abus des jeux et la dépendance).

Principales obligations du concessionnaire:

- Jeux d'argent et de hasard : le concessionnaire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée ; il met en place une politique du jeu « responsable »,
- Restauration : le concessionnaire est tenu d'exploiter une activité de restauration permanente, ouverte aux joueurs et aux non-joueurs ;
- animations : le concessionnaire s'engage à proposer 100 évènements par an (spectacles, théâtre, expositions, conférences, soirée à thème...) ;
- contribution au développement culturel du concédant : le concessionnaire apporte son soutien financier à un programme d'actions culturelles défini avec la Collectivité ; le montant annuel de ce soutien financier est fixé à 300 000 euros la 1^{ère} année, sans clauses conditionnelles, et indexé pour les années suivantes.
- bail : le concessionnaire verse à la Ville de Besançon une redevance (part fixe 300 000 € et part variable 50 k€ si le Produit Brut des Jeux > 14M€) pour l'occupation de locaux
- le concessionnaire verse une taxe sur le produit brut des jeux,
- travaux et entretien : le concessionnaire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Ville de Besançon propriétaire s'engageant à assumer les grosses réparations.

Concessionnaire : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère, SAS au capital de 612 000 €, est dédiée au contrat de CSP. Elle a son siège social à Besançon. Elle est détenue par la SASU JOAGROUPE FINANCES.

II. Analyse de la qualité du service

A/ La fréquentation

Le Casino de Besançon occupe la place de premier casino de Franche-Comté avec 35 % de part de marché (contre 34 % en 2022). Les autres casinos sont Luxeuil (28 %), Lons le Saunier (27 %) Salins les Bains (10 %) et Saint Laurent en Grandvaux (tourné vers la clientèle suisse). A noter que le groupe JOA détient 4 des 5 casinos franc-comtois, seul le casino de Salins est hors Groupe.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

Activité	Entrées-couverts 2023	Entrées-couverts 2022	Entrées-couverts 2021	Evolution en %
Machines à sous	171 921	156 796	58 887	+9,6 %
Jeux de table	13 916	11 683	3 921	+19,6 %
Restaurant	25 569	23 925	9 610	+ 6,9 %

L'année 2023 voit le Casino de Besançon revenir au niveau attendu après les années marquées par la crise sanitaire. L'ensemble des indicateurs sont supérieurs à ceux d'avant COVID et sont en hausse par rapport à 2022.

Tous les secteurs d'activité ont vu leur chiffre d'affaires progresser, et le Produit Brut des Jeux 2023 dépasse le seuil de 14 M€, qui est un marqueur de bonne activité pour le Casino.

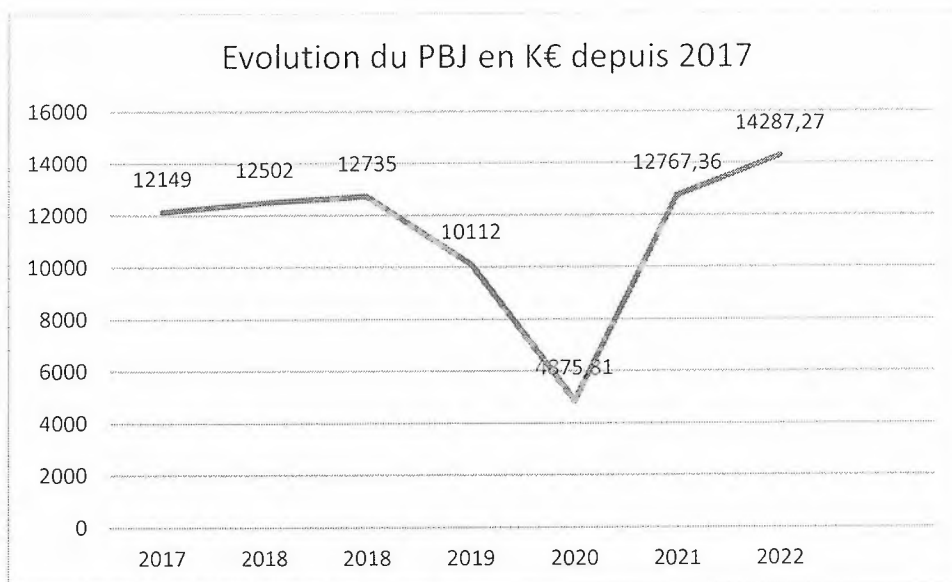
La progression de l'activité de restauration est due notamment à l'activité banquet, mais également à une augmentation des prix à la carte (répercutant une partie des hausses des prix des matières premières). La nouvelle configuration de la salle (ouverte sur les machines à sous), a contribué à développer la fréquentation.

Les perspectives d'activité pour les années à venir sont encourageantes : le développement des jeux traditionnels via les jeux électroniques notamment assure un relai de croissance et un rajeunissement de la clientèle.

B/ Les jeux

Le Casino offre à sa clientèle un parc de 113 machines à sous (+ 2 par rapport à N-1), 34 postes de roulette anglaise électronique et 7 postes de Black-Jack électronique (idem 2022), ainsi que quatre tables de jeux installées (pour cinq autorisées) : trois de Black Jack et une de roulette anglaise.

Après la chute due à la crise sanitaire, le Produit Brut des Jeux avait connu un quasi retour à la normale en 2022 (12 767 k€). Il s'établit à 14 287 k€ en 2023, affichant une nette hausse (+ 11,9 %). Plus en détail, la hausse est de 9,7 % pour l'activité des machines à sous (11 472 k€ contre 10 455 k€ en 2022) et de 21,8 % pour les jeux de table (2 815 k€ contre 2 312 k€ en 2022).



Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon mais l'activité des jeux traditionnels, notamment électroniques, est très appréciée d'une jeune public et continue de croître.

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour « un jeu responsable » : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux), par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès) et la mise en place de solutions d'accompagnement.

C/ La restauration, les bars

Le restaurant « Le Comptoir » offre une capacité de 90 couverts en salle, complétée par 60 en terrasse. Sa capacité d'accueil peut passer à 100 personnes assises en version banquet, et 150 personnes debout en version « cocktail ». C'est un espace privatisable.

Le restaurant accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino.

Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel-an, karaoké, soirée Saint-Valentin, cabarets, soirées gastronomiques...

Il existe deux bars dans l'établissement : un premier en salle des jeux de table, et un second au cœur de l'établissement, doté d'un écran géant pour des animations sportives ou musicales.

D/ Communication, animation

La marque JOA commence à avoir une certaine notoriété sur le Grand Besançon et les alentours, néanmoins, des campagnes de communication restent nécessaires et sont régulièrement diffusées.

Le groupe mène régulièrement des actions de communication (publicité panneaux, réseaux sociaux, presse locale...) et parallèlement, poursuit sa politique de fidélisation de la clientèle autour de sa carte club.

III. Les conditions d'exécution du service

A/ Le personnel

L'effectif moyen est stable et s'élève à 60,6 Equivalent Temps Plein (CDI, CDD, Intermittents et extras) contre 61,7 sur l'exercice précédent. Il est réparti en 40,3 ETP hommes et 21,3 ETP femmes. Les salariés bénéficient d'un plan de formation spécifique et de mises à jour régulières (23 stages, 99 salariés formés en 2023).

B/ Tarifs et horaires

Le secteur « machine à sous + bar » ouvre à 10 h, et le secteur « tables de jeux + bar » ouvre à 19 h. Les deux secteurs ferment à 3 h du matin ou 4 H les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

Le restaurant « Le Comptoir » est ouvert tous les jours selon les horaires suivants :

- hiver 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h (22h30 les vendredis et samedis)
- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30 (23h les vendredis et samedis)

C/ Soutien à des actions touristiques et culturelles

Le Casino apporte son soutien à l'effort artistique et à l'attractivité de la ville. En 2023, ce soutien s'est traduit de la façon suivante :

- Animations internes (spectacles, concerts et animations) en respect du contrat DSP pour 44 k€ contre 40 k€ en N-1 (spectacles, animations et expositions artistiques).
- Soutien à des manifestations artistiques, tel que prévu au contrat de DSP et en accord avec la Ville de Besançon : 300 K€ se décomposant comme suit : 120 k€ pour la Rodia, 95 k€ pour le Festival International de Musique et 85 k€ pour le Festival du bitume et des plumes et #trottoir1.
- Les dépenses « autres » (sponsoring, partenariats, manifestations sportives et culturelles) se sont élevées à 120 k€.

Soit un total de 464 k€ contre 382 k€ en 2022.

D/ Effort social et politique RSE

Le contrat de concession prévoit, en respect de l'article 2 de l'arrêté du 29 octobre 2010, le versement annuel au titre des « orphelins » au Centre Communal d'Action Sociale.

A ce titre, le CCAS de Besançon a encaissé 15 938,32 € en 2023.

Le groupe JOA a mis en œuvre une politique RSE axée sur différentes thématiques : la politique de prévention du jeu excessif (« responsable gaming »), l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, le respect de la neutralité, l'atténuation de l'impact environnemental (« smart buliding », gestion des déchets, réduction du gaspillage alimentaire). Cette politique est déclinée à l'échelle de l'ensemble des casinos du Groupe.

E/ Attestation, rapports techniques

L'autorisation d'exploiter les jeux a été obtenue le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021, soit jusqu'au 18 novembre 2027, fin du présent contrat de concession.

Le groupe JOA respecte les obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, en lien avec le dispositif Tracfin.

Les locaux sont propriétés de la Ville de Besançon. Les visites régulières effectuées par la Ville de Besançon et par les organismes agréés de contrôle (site ERP) n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site.

La STTM a transmis à la Ville l'ensemble des documents techniques prévus par le contrat de concession de service public. Ces interventions ont fait l'objet de rapports versés au registre de sécurité.

Des échanges réguliers sur ces différents points ont lieu entre la Ville de Besançon et le concessionnaire.

IV. Données économiques

A/ Situation financière du concessionnaire

Le groupe JOA est le 2^e opérateur de jeux en France en nombre de casinos (33). Il emploie 2 100 collaborateurs qui accueillent plus de 5 millions de visiteurs par an.

La STTM, société dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2023. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 4 661 k€. Le résultat net 2023 est un bénéfice de 1 071 k€.

Résultat en €	31.10.2023	31.10.2022	31.10.2021
Total chiffre d'affaires	7 878 595	7 015 781	2 985 161
Total charges d'exploitation	-6 657 155	-6 135 586	-3 441 810
<i>dont achat alimentation boissons</i>	573 346	482 036	151 346
<i>dont masse salariale+charges</i>	3 298 371	3 168 022	1 468 871
<i>dont redevance JOA</i>	230 401	223 933	94 930
<i>dont redevance Ville</i>	300 000	200 000	200 000
Autres produits et charges nets	-150 121	-179 306	625 097
Résultat net après impôts	1 071 319	700 889	168 448
Fonds propres	1 744 537	1 374 098	1 335 690

Le Groupe JOA a comme politique de centraliser la trésorerie et de faire remonter en dividendes à la maison-mère les excédents de ses casinos, afin de mutualiser les ressources pour soutenir ensuite ses établissements les plus en difficultés ou financer des travaux dans les établissements. Ainsi, 700 k€ de dividendes issus du résultat 2022 de la STTM ont été remontés au Groupe en 2023.

Le montant global des principaux investissements s'est élevé à 438 k€, dont 292 k€ de machines à sous et les licences liées.

Les ratios financiers du bilan restent fragiles, en lien avec cette politique de centralisation financière du groupe. Les engagements du groupe JOA vis-à-vis de la STTM lèvent tout risque sur ce constat.

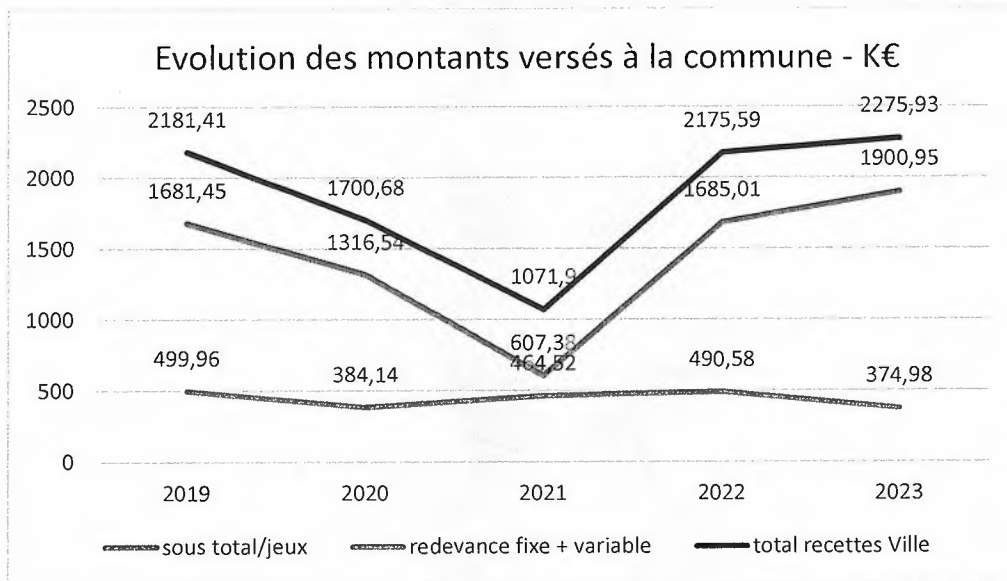
B/ Liens juridico-financiers avec la Ville de Besançon

La STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance contractuelle (partie fixe et variable). Au titre de 2023, le montant total ainsi enregistré chez STTM s'établit à 2 222 k€, auxquels s'ajoutera la part variable du loyer facturé en 2024 soit +54 k€.

Pour rappel, à ce total s'ajoute le soutien aux manifestations artistiques pour 300 k€.

L'évolution des versements pour la Ville ces cinq dernières années est la suivante :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
prelvmnt communal	1257,59	998,07	477,42	1259,9	1413,72
reversement de l'Etat	423,86	318,47	129,96	425,11	487,23
sous total/jeux	1681,45	1316,54	607,38	1685,01	1900,95
redevance fixe + variable	499,96	384,14	464,52	490,58	374,98
total recettes Ville	2181,41	1700,68	1071,9	2175,59	2275,93



A l'inverse, la Ville a versé en 2023 à la STTM le remboursement d'un abattement fiscal de 47 k€ au titre de 2022. Le montant enregistré dans la comptabilité de la STMM pour 2023 (à recevoir en 2024) s'élève à 70 k€.

C/ Obligations contractuelles et réglementaires

La STTM a rempli l'ensemble des obligations contractuelles prévues au contrat de CSP.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité une fois en 2023 sur le rapport d'activité 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT

RAPPORT DU DELEGATAIRE

- Exercice 2023 -

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOILLERE

2 AVENUE CARNOT – 25000 BESANCON

SAS AU CAPITAL DE 612 000 €
562 820 357 RCS BESANCON
TVA FR 28 562 820 357 - APE 9200 Z



SOMMAIRE

Partie I PRESENTATION

- I.1 - Présentation juridique de la société
- I.2 - Cahier des charges
- I.3 - Autorisation d'exploiter les jeux

Partie II DONNEES COMPTABLES

- II.1 - Compte d'exploitation
- II.2 - Commentaires par rapport à l'exercice précédent
- II.3 - Etat synthétique de la variation de l'immobilier
- II.4 - Investissements
- II.5 - Méthodes d'amortissement
- II.6 - Etat des montants versés à la commune
- II.7 - Perspectives pour l'avenir et évolutions envisagées

Partie III ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

- III.1 - Prestations aux usagers
- III.2 - Information et accueil de la clientèle
- III.3 - Politique RSE

Partie IV RAPPORT TECHNIQUE

- IV.1 - Locaux
- IV.2 - Réglementation des jeux
- IV.3 - Descriptif du personnel
- IV.4 - Effort artistique et contribution au développement touristique de la ville

Partie V RAPPORT FINANCIER

- V.1 - Politique tarifaires - Informations générales
- V.2 - Tarifs appliqués en restauration
- V.3 - Jeux : minimas et dénominations

Partie VI ANNEXES



I. PRESENTATION

I.1. PRESENTATION JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Présentation de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 612.000 € ayant son siège social à Besançon (25000) - 2 avenue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 562 820 357.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la totalité des 4.000 actions soit 100 % du capital et des droits de vote de la « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est détenue par la société JOAGROUPE FINANCE (ex MOLIFLOR), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.545.864 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10 Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 343 530 978.

La société MOLIFLOR est une filiale de la société JOAGROUPE HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 11.080.577 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10, Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 483 883 880

Direction de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est représentée par son Président :

- Monsieur Laurent JOURDAIN depuis le 21 mars 2016.
- Et son directeur général (également Directeur Responsable) monsieur Franck HERIBEL depuis le 1^{er} octobre 2019.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes titulaire est la société PricewaterhouseCoopers Audit (63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine).

I.2. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges a été renouvelé le 8 juin 2021 pour une période de 6 ans allant du 19 novembre 2021 au 18 novembre 2027.

I.3. AUTORISATION DE JEUX

L'autorisation d'exploiter les jeux

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel du 29 octobre 2019 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2019, soit jusqu'au 18 novembre 2021. Elle a été renouvelée le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 18 novembre 2027.

Les Jeux autorisés

- 5 tables de jeux traditionnels dont 4 installées
- 125 machines à sous autorisées (sur un potentiel de de 150 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisées étaient installées)
- 75 postes de jeux électroniques (sur un potentiel de 90 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisées étaient installées)



Les Membres du Comité de Direction au 31 octobre de l'exercice écoulé

- M. HERIBEL Franck, Directeur Responsable
- M. MICHELET Gilles, Directeur des jeux
- M. GUILLEMIN LABORNE André, Membre du Comité de Direction
- M. LEBRUN Julien, Membre du Comité de Direction
- Mme BONFILS Aline, Membre du Comité de Direction
- M. DELAITRE Maxime, Membre du Comité de Direction
- Mme RADOVIC Marina, Membre du Comité de Direction



II. DONNEES COMPTABLES

II.1. COMPTE D'EXPLOITATION – EXERCICE 2023

Compte d'exploitation	Exercice 2022	Exercice 2023
Chiffre d'affaires net	7 015 781	7 878 595
Reprises sur amortissements, provisions	206 925	228 163
Autres produits	184 033	301 575
Total Produit d'Exploitation	7 406 739	8 408 332
Salaires	2 144 089	2 237 644
Charges sociales	792 292	829 016
Autres charges d'Exploitation	3 199 204	3 590 495
Total Charges d'Exploitation	6 135 585	6 657 155
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 271 154	1 751 177
Produits financiers	9 660	69 532
Charges financières	681	10
Résultat financier	8 979	69 522
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 280 133	1 820 700
Produits exceptionnels	20 143	26 250
Charges exceptionnelles	129 638	193 256
Résultat Exceptionnel	-109 495	-167 006
Impôts sur les bénéfices / Participation	469 748	582 375
RESULTAT NET	700 890	1 071 319

L'établissement des comptes annuels est réalisé selon les méthodes définies par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 22 juin 1999.

L'année 2023 a permis de remettre le casino au niveau attendu après les années « COVID » et une reprise plus timide que la moyenne nationale (pas de croissance en 2022 alors que le marché était à plus de 8% de croissance).

La croissance du chiffre d'affaires, couplée à une gestion rigoureuse des charges ont permis de dégager un résultat net de plus d'un million d'euros.



II.2. 2023 PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT

Evolution du chiffre d'affaires net

CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)			
Activité	2022	2023	évolution N/N-1
Produit brut jeux de table	2 312 150	2 815 048	21.8%
Produit brut machines à sous	10 455 207	11 472 224	9.7%
Total produit brut jeux	12 767 357	14 287 272	11.9%
Prélèvements	6 523 765	7 405 718	13.5%
Total chiffre d'affaires jeux	6 243 592	6 881 554	10.2%
Restaurant / Bars	732 301	954 205	30.3%
Autres	39 888	42 836	7.4%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	7 015 781	7 878 595	12.3%

L'activité Jeux de table, tirée par les jeux de table électroniques, continue d'attirer de plus en plus de clients. L'activité Machines à Sous, avec une offre de Jeux qui s'enrichit chaque année de nouveaux concepts, a vu son activité croître de presque 10%.

Tous les secteurs d'activités ont vu leur chiffre d'affaires progresser :

- Au niveau de l'activité JEUX, la croissance est tirée par une hausse de la fréquentation (+9.65%) et une hausse du panier moyen (+1.67€). D'importants investissements ont également eu lieu en mai 2023, permettant de proposer de nouveaux concepts de machines à sous en exclusivité.
- Au niveau de la restauration, la croissance s'explique également par une hausse de 6.9% du nombre de couverts payants (principalement lié à l'activité banquet) mais également par l'augmentation des prix de la carte au printemps 2023 pour répercuter une partie des hausses de prix des matières premières.

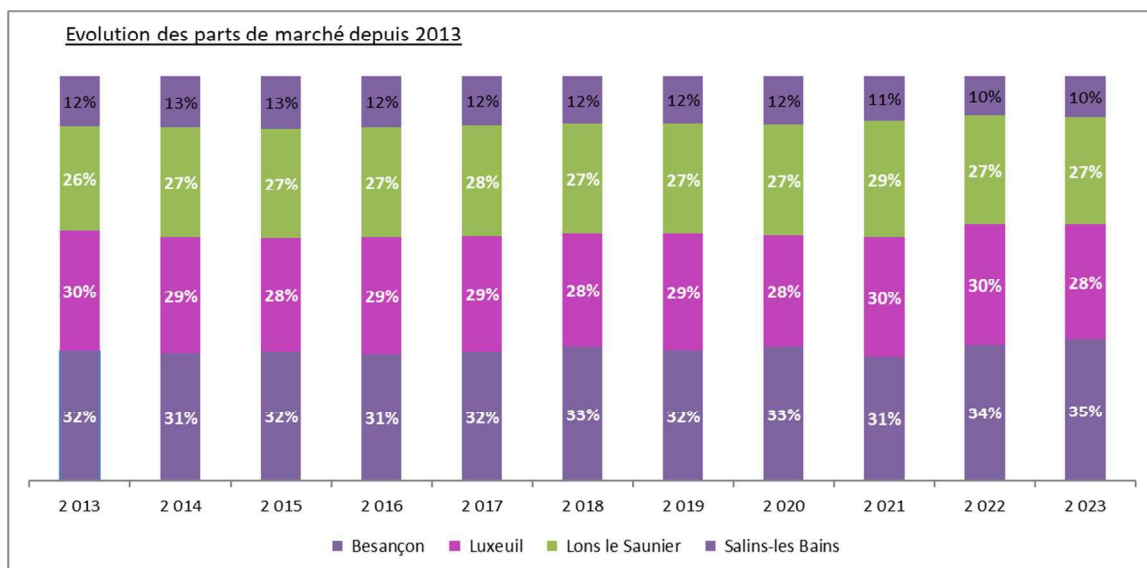
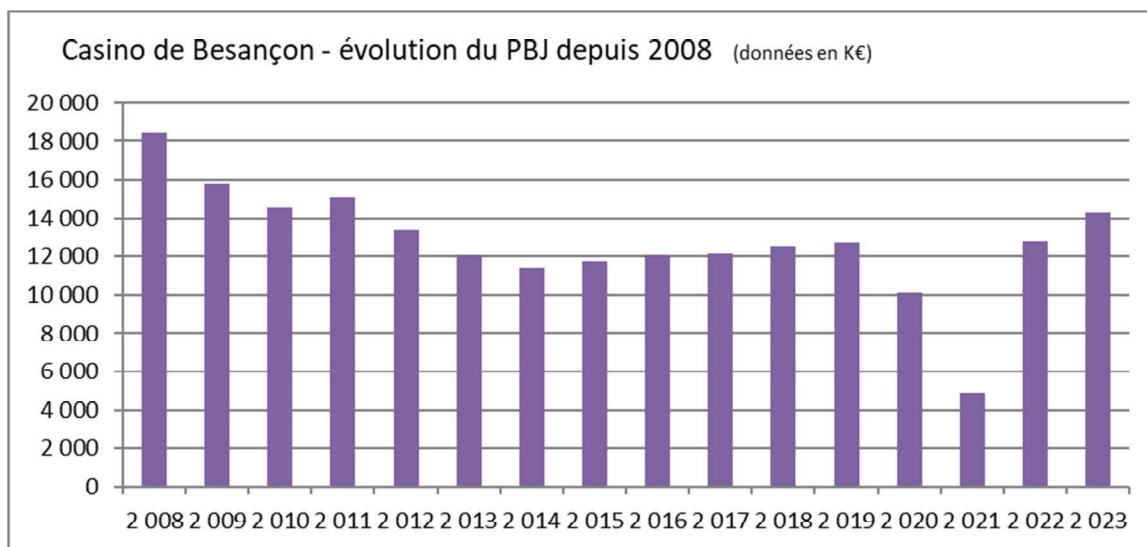
Analyse du produit brut

PRODUIT BRUT (en €)			
Activité	2022	2023	évolution
Total Machines à sous	10 455 207	11 472 224	9.7%
Black Jack	443 858	711 801	60.4%
Roulette Anglaise	188 098	228 368	21.4%
Ultimate Texas Hold'em	28 853	0	-100.0%
Black jack Electronique	235 207	274 661	16.8%
Roulette Anglaise Electronique	1 416 135	1 600 219	13.0%
Total Jeux traditionnels	2 312 150	2 815 048	21.8%
TOTAL PRODUIT BRUT	12 767 357	14 287 272	11.9%



L'activité des Jeux traditionnels, notamment électroniques, très appréciée d'un public jeune, continue de croître. La réorganisation des espaces de jeux, l'ensemble de l'offre de jeux est depuis mars 2022 sur un seul étage, et l'ouverture plus tôt d'une table de blackjack, a permis également de faire découvrir ce type de jeux à une nouvelle clientèle.

Evolution du produit brut des jeux et évolution des parts de marché





Détail par nature des dépenses

DEPENSES (en €)			
Activité	2022	2023	évolution
Personnel	2 936 381	3 066 660	4.4%
Fonctionnement	1 336 244	1 518 912	13.7%
Entretien et réparations	137 517	171 416	24.7%
Amortissements et provisions	406 540	395 127	-2.8%
TOTAL DEPENSES	4 816 681	5 152 114	7.0%

La hausse des frais de personnel s'explique par la politique sociale active du Casino et du Groupe JOA. La mise en place d'un accord pénibilité avec des majorations des heures de nuit et des jours de repos additionnels couplés avec une hausse générale des salaires permettent d'expliquer ses 4.4% d'augmentation puisque les effectifs restent stables.

Les dépenses de fonctionnement sont particulièrement impactées des hausses du prix des différentes énergies malgré les efforts réalisés sur la consommation.

Les dépenses de réparation et d'entretien portent principalement sur l'entretien du parc de jeux mais la hausse de ce poste s'explique également par la hausse des contrats dues à l'inflation.

II.3. ETAT SYNTHETIQUE DE LA VARIATION DE L'IMMOBILIER

Nature	Base 2022	Augmentations	Diminutions	Base 2023
Immobilisations incorporelles	664 021	139 707	157 226	646 502
Terrains				
Constructions	450 904			450 904
Installations techniques, matériel, outillage	3 906 929	176 609	57 051	4 026 488
Autres immobilisations corporelles	1 062 220	120 129	-30 667	1 213 016
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	30 667		30 667	0

II.4. INVESTISSEMENTS

Investissements 2023

Le montant global des principaux investissements s'est élevé à 437945 €, réparti comme suit :

- Machines à sous & licences MAS 291 743 €
- Matériel informatique & téléphonie 43 862 €
- Véhicule 37 330 €
- Réaménagement cuisine et matériel de restauration 27 695 €
- Système d'exploitation restauration 25 997 €
- Divers 9818 €



II.5. METHODES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition historique. Les éléments incorporels qui ont une valeur inférieure à la valeur recouvrable sont dépréciés.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations).

A la suite de l'application des règlements sur les actifs, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisionnelle de chaque bien :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 80 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Machines à sous	Linéaire	4 à 8 ans

II.6. ETAT DES MONTANTS VERSES A LA COMMUNE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nature	Montant 2022	Montant 2023
Prélèvement communal	1 259 896	1 413 724
Reversement Etat / Commune	425 107	487 234
Loyer	490 577	320 973
Cahier des charges	200 000	300 000
TOTAL versement commune	2 375 580	2 521 931

Le versement au titre des manifestations artistiques de qualité du cahier des charges s'est élevé à 300 K€, détaillé de la manière suivante :

- 120 K€ pour la RODIA, labellisée « Scènes de musiques actuelles »
- 95 K€ pour le 76^{ème} Festival-Concours International de Musique de Besançon
- 85K€ pour le festival du bitume et des plumes et le festival #trottoir1

II.7. PERSPECTIVES POUR L'AVENIR / EVOLUTIONS ENVISAGEES

L'exercice 2023-2024 en cours s'ouvre tout d'abord sur un changement de direction avec l'arrivée d'Edith IDRIS au poste de Directrice Générale le 1^{er} novembre 2023.



Au niveau économique, l'activité se poursuit dans un contexte où certaines matières continuent à augmenter et à impacter les charges casino (hausse des coûts du gaz, fin des aides de l'Etat sur l'électricité), avec une spécificité du secteur qui limite les possibilités de répercussion vis-à-vis des clients.

Le Casino s'efforce ainsi de toujours adapter son offre au mieux, et s'efforce de maîtriser les coûts de fonctionnement. Un « mix » aura lieu début mars 2024 pour continuer à proposer des nouveautés aux clients joueurs. Des renouvellements de carte restauration plus fréquents permettront de dynamiser l'offre restauration même si la priorité pour ce secteur d'activité en tension sera le recrutement. Effectivement, le turnover et l'absentéisme croissant de ce secteur, particulièrement depuis l'été 2023 ne nous permettent pas de proposer un service de qualité constante à nos clients et ne permet pas d'utiliser cet unique levier de conquête.

Par ailleurs, de nouvelles règles de l'ANJ sur le jeu responsable ne nous permettent plus de stimuler notre clientèle « jeune » (18-24 ans), il faut donc réfléchir à de nouveaux leviers de conquête dans une démarche toujours responsable et pérenne.



III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

III.1. PRESTATIONS AUX USAGERS

Le casino offre à sa clientèle :

113 machines à sous, 34 postes de Roulette Anglaise Electronique et 7 postes de Blackjack Electronique

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h

Les Jeux de tables suivants

- . Black Jack : 3 tables installées
- . Roulette Anglaise : 1 table installée

Dimanche à jeudi..... de 19h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 19h à 4h

Un restaurant

D'une capacité de 90 couverts en salle, complétée par 60 en terrasse, le Comptoir bénéficie d'une forte image dans notre ville.

Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, à laquelle s'ajoutent des joueurs du Casino.

Il devient également un espace original pour des entreprises locales souhaitant organiser des soirées à thème : apéro 'entrepreneurs, remise de prix, présentation nouveaux produits, repas clientèle, etc. Ainsi sa capacité d'accueil en version « banquet » peut passer à 100 personnes assises en intérieur et en version « cocktail » à 150 personnes debout.

Le restaurant contribue pour une grande partie aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui y ont lieu tout au long de l'année : Dîners – Concerts, Nouvel An, Saint Valentin... Une programmation artistique s'inscrivant comme un bon complément d'offre « loisir » à la clientèle et conférant à l'endroit une atmosphère de détente et de convivialité inégalée.

Hiver de 12h à 14h et de 19h30 à 22 (22h30 vendredi/samedi)

Été de 12h à 14h et de 19h30 à 22h30 (23h00 vendredi/samedi)

Un Bar au cœur de l'établissement

Doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou clips musicaux, le bar offre un espace chaleureux et confortable avec la possibilité d'y accéder directement par le restaurant à toute heure. Il propose tous les jours des formules adaptées de cocktails et un service snacking et plats chauds toute la journée et jusqu'à la fermeture du Casino.

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h



Un Bar en salle des jeux de table

Compte-tenu des derniers aménagements et de l'exploitation des jeux de table au rez de chaussée, ce point de vente est exploité ponctuellement pour la clientèle privatisant la salle de l'étage pour y organiser différents types d'évènements (séminaire, cocktail privé, ...).

III.2. INFORMATION ET ACCUEIL DE LA CLIENTELE

Nombre d'entrées sur l'exercice 2023

Activités	Entrées - couverts 2021	Entrées - couverts 2022	Entrées - couverts 2023	évolution 2020-2021	évolution 2021-2022	évolution 2022-2023
Machines à Sous	58887	156796	171921	-58.7%	166.3%	9.6%
Jeux de Table	3921	11683	13916	-71.5%	198.0%	19.1%
Restaurant	9610	23925	25569	-45.7%	149.0%	6.9%

Restaurant	Couverts payants 2021	Couverts payants 2022	Couverts payants 2023	évolution 2022-2023
novembre		1352	1759	30%
décembre		1446	2217	53%
janvier		1334	2136	60%
février		1292	1960	52%
mars		1635	2004	23%
avril		1897	1914	1%
mai		2446	2052	-16%
juin	1736	2349	2643	13%
juillet	2417	2739	2425	-11%
août	1686	2902	2132	-27%
septembre	1955	2245	2230	-1%
octobre	1816	2288	2097	-8%
TOTAL Saison	9610	23925	25569	7%

Machines à Sous	Entrées 2021	Entrées 2022	Entrées 2023	évolution 2022-2023
novembre		9508	14156	49%
décembre		10867	15879	46%
janvier		11532	15600	35%
février		11175	14246	27%
mars		13559	14731	9%
avril		14767	14288	-3%
mai	4927	14817	14451	-2%
juin	11264	13295	12099	-9%
juillet	12289	12959	14043	8%
août	9025	14744	14721	0%
septembre	10369	14083	13167	-7%
octobre	11013	15490	14540	-6%
TOTAL Saison	58887	156796	171921	10%



Jeux traditionnels	Entrées 2021	Entrées 2022	Entrées 2023	évolution 2022-2023
novembre		791	974	23%
décembre		975	1057	8%
janvier		891	1092	23%
février		1057	1001	-5%
mars		923	1225	33%
avril		946	1178	25%
mai		1039	1140	10%
juin	388	959	1177	23%
juillet	985	919	1297	41%
août	628	1031	1340	30%
septembre	870	1059	1233	16%
octobre	1050	1093	1202	10%
TOTAL Saison	3921	11683	13916	19%

Globalement, la fréquentation est en croissance mais la très bonne fréquentation du début de saison 2023 n'a pas perduré dans le temps : comme au niveau national, la dynamique post-COVID s'est tassée sur la deuxième partie de l'exercice.

Campagne d'information

Afin d'asseoir la campagne de communication faite en 2022 pour relancer l'activité post-COVID, le Casino JOA de Besançon a opté pour une politique de communication intense sur la fin du mois d'Avril 2023. Une campagne de Mass-Médias sur 1 semaine. L'objectif de cette campagne de communication était double :

- faire re-découvrir les espaces de jeux du casino
- rappeler à l'esprit des bisontins et Grand-bisontins que leur territoire détient un casino et qu'il s'agit d'un lieu de loisirs comme un autre, où le divertissement est Roi.

Le plan de communication s'est construit autour d'une semaine de communication sur la fin du mois d'Avril 2023. Voici le détail :

- Du 24 avril au 1^{er} mai 2023 : campagne d'affichage 4x3 (plusieurs réseaux avec 113 faces au total) Tout le reste de l'exercice est soutenu par une communication digitale sur les événements du casino / jackpots etc... sur le site <https://www.joa.fr/casinos/besancon> ainsi que sur les pages Facebook, Instagram et Twitter du Casino.

Les panneaux d'affichage Longue Conservation aux entrées de ville de Besançon ont été conservés. Un panneau Longue Conservation a d'ailleurs été rajouté dans la côte de Morre sur cet exercice afin de couvrir le sud-est de la ville.

Mesure de la qualité de service

Dans le but de mesurer la qualité d'accueil et de service proposée à notre clientèle, 1 à 2 visites mystère ont lieu dans chaque établissement du groupe JOA, tous les ans. JOA a également décidé de faire visiter les établissements casinotiers concurrents de chacun de ses casinos. Pour Besançon, il s'agit du casino de Salins les bains. Ces visites mystères supplémentaires nous permettent de nous comparer à notre concurrent en termes de qualité d'accueil et de service.

Les visites mystère respectent les critères du groupe JOA suivants :



5 ETAPES	NOMBRES DE CRITERES	POIDS avec pondération
EXTERIEURS	2	5%
ACCUEIL	5	16%
SERVICES GENERAUX	2	8%
MACHINES A SOUS	10	32%
RESTAURANT	13	39%

Les objectifs des visites sont détaillés ci-dessous :

| OBJECTIFS



Associer les équipes à la démarche et développer une culture interne de **qualité de service**, cohérente avec les valeurs JOA



Mettre le **client** au centre de l'entreprise, à tous les niveaux.



Animcr le réseau sur les résultats et les actions à mener



Avoir des **outils de mesure** opérationnels barométriques
Qualité délivrée
Qualité perçue

Deux profils de visiteurs mystère ont été prévu par JOA :



En 2023, 1 seule visite mystère a été mandaté par le groupe JOA. Le Casio JOA Besançon a obtenu la note de :
- 98.60% lors de la visite mystère du profil primo

III.3. POLITIQUE RSE

Chez JOA, nous aimons être à l'avant-garde des tendances de notre industrie. En RSE comme pour les autres sujets, nous n'avons pas attendu que les réglementations s'appliquent de manière contraignante pour initier une démarche responsable et avoir de l'impact. Nous avons su écouter les attentes de toutes nos parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, Mairies...).

Nos actionnaires, clients et partenaires, veulent savoir comment JOA prend en compte et intègre les enjeux sociétaux. Les clients s'orientent de plus en plus vers des entreprises et des marques qui ont des démarches authentiques, crédibles et mesurables.

Il trouve ses fondements dès la naissance du Groupe JOA avec la création de la Fondation JOA en 2009. Nos établissements ont toujours fait preuve d'initiatives pour accroître leur impact positif sur la société et réduire les externalités négatives.



Des campagnes digitales ont permis aux salariés de remonter leurs souhaits et projets. Nos démarches participatives et pragmatiques émanent du terrain. Le rôle du Groupe est de détecter les bonnes initiatives pour enrichir la stratégie et faire en sorte qu'elles puissent être déployées partout où cela est possible.

Nous avons mis en place une organisation pour mobiliser les parties prenantes et piloter la démarche. La « team RSE » est composée de 4 personnes et chaque pilier de notre politique RSE est porté par un « sponsor » membre du comité de direction du Groupe.

La démarche JOA, structurée autour de 5 piliers, permet d'accompagner la croissance du Groupe et offre un cadre cohérent pour que chacun puisse s'impliquer.



Développement local

Nous créons du lien et de l'animation dans les territoires. Nous nous inscrivons comme partenaire du développement de nos lieux d'implantation et contribuons à relever les défis sociétaux avec les acteurs locaux.



Environnement et énergie

Nous nous engageons à réduire nos consommations d'énergie de 40% à horizon 2030, conformément à l'ambition réglementaire. Cela constitue un vrai challenge.



Éthique et gouvernance

Dans tout ce que nous entreprenons, nous voulons être un challenger de notre industrie. C'est le cas de l'éthique des affaires où nous devons être exemplaire.



Jeu responsable

À l'écoute de nos clients, leur bien-être est notre priorité. L'obtention de la certification européenne sur le jeu responsable atteste de notre volonté d'être pionnier.



Égalité et capital humain

Attentifs aux potentiels de nos employés, nous nous attachons à développer leurs talents. Nous opérons dans un métier ouvert aux femmes seulement depuis une trentaine d'années. Nous nous voulons exemplaires en termes de parité, au siège du Groupe comme dans nos établissements.

Le Groupe se mobilise, les casinos s'engagent, nos collaborateurs agissent au quotidien et les résultats sont là.

En matière d'éthique et de gouvernance, 100% de nos équipes jeux sont formés à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme et suivent à la lettre les procédures prévues au protocole interne JOA.



Le Groupe JOA est le seul groupe en France certifié « Responsible Gaming » par un d'audit indépendant, pour sa politique en de prévention contre le jeu excessif, attestant conformité aux meilleurs standards européens. 100% des collaborateurs bénéficient d'une continue au jeu responsable. Depuis 2023, les équipes encadrées et animées par une Responsable Prévention Groupe afin d'accélérer et renforcer la position de leader de JOA sur ces sujets.



à être
cabinet
matière
de sa

formation
sont

JOA s'engage en faveur de l'égalité des chances et du développement du capital humain. Ainsi, en 2022 grâce à un dialogue social de qualité, le Groupe a signé un accord sur la prévention de la « pénibilité » et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans nos casinos et hôtels. Par ailleurs, afin de faire rayonner nos talents, ce ne sont pas moins de 43% des recrutements sur des postes d'encadrement qui sont issus de la promotion interne, parmi lesquels 36% sont des femmes.



Et parce que l'égalité homme-femme c'est du concret chez JOA, 51% des recrutements effectués en 2022 étaient des femmes ; et le groupe affiche un index d'égalité professionnelle de 92/100 en progression de 4pts.



Par ailleurs nous sommes très soucieux du **respect de la neutralité**. Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, nous prenons les mesures nécessaires permettant :

- D'assurer l'égalité des usagers vis-à-vis du service public ;
- De respecter les principes de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du contrat.

A ce titre :

- Le règlement intérieur rappelle l'obligation de neutralité des salariés.
- Nous qualifions de fautes ou comportements inadaptés, susceptibles d'entraîner des sanctions disciplinaires, toute attitude ou propos notamment agressifs, déplacés, racistes, sexistes, homophobes.
- Nous mettons à disposition des salariés des documents internes destinés à prévenir les comportements inadaptés.

Conscient de l'urgence climatique, nous poursuivons nos efforts initiés depuis plusieurs années pour atténuer encore notre **impact environnemental** :

- Réduction des consommations d'énergie,
- Soutien aux mobilités durables,
- Installation de bornes de recharge électrique sur les parkings,
- Amélioration de la gestion des déchets,
- Réduction du gaspillage alimentaire,
- Mise en œuvre d'une politique d'achats responsables.



Le Groupe JOA a également engagé une **politique d'investissements ambitieux** pour équiper les établissements de technologies de suivi et pilotage des consommations (« smart building »), combinée à un plan de sobriété énergétique avec une ambition claire : réduire nos consommations énergétiques de **40% d'ici 2030**.

Et la moitié du chemin est déjà parcourue !

Enfin, le chantier en cours de construction du nouveau casino de Fécamp prévoit une **certification BREEAM¹** du bâtiment, **une première en France pour un casino**.



Persuadés que le divertissement, la détente, l'émotion et les loisirs, sportifs ou culturels, participent à la reconstitution du lien social et rompent l'isolement, nous avons créé la Fondation JOA en 2009. La fin des périodes de confinement et de restriction liées à la pandémie de Covid-19 nous a permis de poursuivre notre soutien à de nombreux projets associatifs en 2022 et 2023.

La Fondation fête ses 15 ans en 2024. Depuis 2009, ce ne sont pas moins de **60 projets soutenus** et plus de **400k€ de soutien financier**.



Lakaa

Pour unir tous nos établissements autour de notre stratégie et **accélérer notre transformation RSE**, nous avons signé un partenariat avec Lakaa : une solution « tout-en-un », conçue pour les entreprises multisites afin d'animer, suivre et valoriser l'ensemble des actions RSE menées en local.

La plateforme Lakaa nous permet également de :

- Recenser toutes les actions RSE menées en local,
- Valoriser les engagements des équipes sur le terrain autour de la stratégie RSE
- Et faciliter la mesure d'impact de nos actions.

En 2023, les 33 casinos du Groupe ont publié pas moins de **1 000 actions réalisées localement**, en cohérence avec la politique RSE du Groupe.



IV. RAPPORT TECHNIQUE

IV.1. LOCAUX

L'établissement respecte strictement la réglementation des jeux dépendant du Ministère de l'Intérieur et les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP).

Réglementation des Jeux

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés ainsi qu'un dispositif SMARWATER. Ce produit de marquage codé contre le vol s'applique sur tout objet ou câble. Utilisé en pulvérisation lors des attaques à main armée, il est parfaitement adapté à notre activité. Ces installations ont fait l'objet de nouveaux investissements au cours de l'exercice.

Malgré le recul du nombre d'agressions ces dernières années, il n'en demeure pas moins que le casino de Besançon reste fortement mobilisé avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

Enfin, les procédures d'arrivée et de départs de nos personnels ont été revues pour éviter toutes agressions et prise d'otages.

Réglementation des ERP

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que BUREAU VERITAS interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les uns à trois ans suivant les établissements. Leur dernière venue remonte au 20 juin 2022 afin de réceptionner les travaux réalisés. La commission du 7 juillet 2022 a émis un avis favorable sans aucune réserve.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.



En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, la présence d'un Responsable Sécurité permet de renforcer les différentes actions en place. Par ailleurs, sa présence sur site permet d'assurer, et de façon plus fréquente, les formations continues sur prévention des risques « incendie » pour le personnel et l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et des sessions de "recyclage" sont prévues chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le tableau de suivi des vérifications périodiques obligatoires est joint en annexe.

IV.2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES JEUX

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

L'établissement est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux.

Dispositif de prévention de l'abus de jeu

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Bien que la pratique du jeu relève de la responsabilité individuelle, les casinos JOA ont adopté une attitude et des règles communes afin d'aider et d'être proactifs envers les personnes qui pourraient être en situation de jeu excessif.

Un protocole, baptisé "Mission Responsable", véritable dispositif de protection du joueur, a été établi. Il est appliqué dans l'ensemble des établissements du groupe JOA et s'articule autour de 3 axes :





- La mobilisation des collaborateurs
- L'accueil, l'information de nos clients
- Des solutions d'accompagnement des joueurs en difficultés

- a. LA MOBILISATION DES COLLABORATEURS qui passe par :

- La sensibilisation

Ce module de formation, destiné à l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle, a pour objectifs de fournir les bases du phénomène d'addiction et donner des clés pour mieux comprendre le niveau d'attente et de difficultés des joueurs en abus ou dépendants et savoir réagir à l'expression de difficultés manifestes du joueur.

- La création d'une équipe de référents "coachs mission responsable"

Un module de perfectionnement est dispensé à l'ensemble des membres du comité de direction afin d'accroître leurs compétences en matière de prévention et de réduction des risques d'addiction au jeu de leurs clients. Il leur donne des clés pour :

- situer leur rôle versus le Jeu Responsable et définir le trouble lié aux jeux d'argent,
- repérer et communiquer au mieux avec les joueurs en difficulté.

- Un système d'alerte et de suivi à travers :

- L'observation des collaborateurs : des outils et procédures ont été mis en place afin que chaque collaborateur soit, à son niveau, un maillon de la chaîne d'alerte.
- Le système online qui permet au directeur de l'établissement d'être informé en cas d'évolution du comportement de jeu d'un client en fonction d'un certain nombre de critères définis.

- b. L'ACCUEIL, L'INFORMATION DE NOS CLIENTS

- Les conditions d'accès

Le contrôle systématique des identités à l'entrée des espaces jeux permet de garantir que n'y ont notamment pas accès les mineurs, les personnes interdites de jeu par décision ministérielle et celles ayant demandé, au casino, une interdiction d'accès sur une période définie.

- Le kit de communication et information client

La responsabilisation et l'information du joueur sur les risques liés à l'abus de jeu, la promotion d'un "bon mode d'emploi du jeu" et d'un profil de "joueur averti", sont des éléments essentiels de la démarche de prévention.

Un kit de communication très complet est mis en place au sein de l'établissement (affichage, flyer d'information, spot radio...).

- Un marketing responsable

C'est l'assurance de la présence des mentions légales liées à la prévention du jeu excessif sur toutes les publications et du respect de la démarche Mission responsable dans toutes les actions commerciales et de communication.

- c. DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES JOUEURS EN DIFFICULTES

- La ligne d'assistance "Misez sur Vous"

Une ligne d'assistance téléphonique, financée en grande partie par le groupe JOA, est à disposition de tout joueur en difficulté et son entourage. Cette assistance, totalement confidentielle et gratuite, fonctionne toute l'année 7j/7 et est assurée par Pierre Perret, Fondateur de l'Institut du Jeu Excessif (2005) et Pair-aidant reconnu comme tel au sein de la FPEA (Fédération Patients-Experts Addictions) depuis 2020.

- Le break de jeu ou interdiction volontaire d'accès

Ce dispositif a pour vocation d'aider le joueur, à travers une interdiction d'accès sur une durée définie, à reprendre le contrôle de son jeu.



C'est une solution simple, formalisée par écrit au cours d'un entretien entre le joueur et un coach Mission Responsable. Durant la période définie, le client ne pourra pénétrer dans les salles de jeux de l'établissement et ne recevra aucune sollicitation ou communication commerciale.

Au terme de la période, un nouvel entretien est programmé avec le client afin de faire un point sur sa situation et décider avec lui de la suite à donner (réintégration, reconduction de la mesure, orientation vers une interdiction ministérielle).

L'interdiction ministérielle

Toute personne peut demander à être interdite de jeux au niveau national. Cette demande est formulée auprès de l'autorité nationale des jeux.

JOA : Premier opérateur de casino Français à être certifié "Responsible Gaming" à un niveau européen (European Casinos Association)



Pour JOA, le jeu est une détente et doit rester un plaisir. L'obtention de la certification "Responsible Gaming", sceau d'excellence est une grande source de satisfaction et de fierté pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe JOA. Elle confirme la pertinence et le bien-fondé de nos pratiques engagées depuis des années en matière de jeu responsable

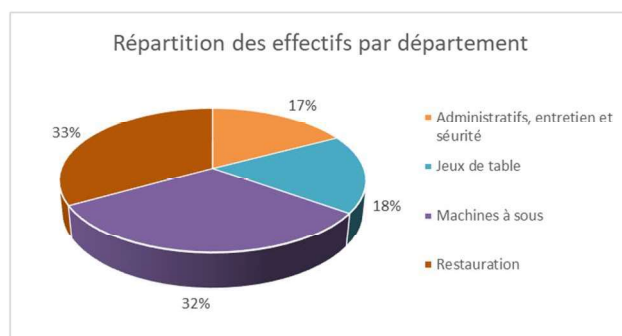
Au casino de Besançon, ce sont sur l'exercice écoulé :

- 6 salariés ont suivi un module de remise à niveau du Module COACH
- 4 salariés qui ont suivi le module de sensibilisation,
- 44 salariés ont reçu une mise à niveau du module de sensibilisation

IV.3. DESCRIPTIF DU PERSONNEL

Les effectifs

L'effectif en Equivalent Temps Plein est de 60.6 collaborateurs(trices) réparti(e)s en 22.57 femmes et 38.03 hommes contre 61.7 personnes pour l'exercice précédent.



Dpt	ETP moyen		TOTAL
	F	M	
Administratifs, entretien et sécurité	5.2	5.2	10.5
Jeux de table	0.0	10.6	10.6
Machines à sous	9.2	10.3	19.5
Restauration	8.1	11.9	20.0
TOTAL	22.6	38.0	60.6

Historiquement, les femmes sont moins représentées dans les catégories Cadres que les hommes ; cette situation s'explique notamment par le fait que l'accès aux métiers du casino était fermé aux femmes dans la mesure où le travail de nuit leur était légalement interdit (hormis pour les travaux des services d'hygiène ou postes à dimension technique). L'interdiction du travail de nuit des femmes sera levée globalement en France par la Loi du 9 mai 2001.



La formation du personnel

La politique sociale du groupe a toujours placé autant que possible les savoir-faire des équipes au cœur de ses responsabilités et préoccupations, en rendant chacun/e acteur de son parcours. Cette logique se poursuit et se renforce, grâce à l'outil de e-learning dont le déploiement sera concrétisé sur l'exercice 2022-2023

Aussi, afin de continuer de répondre au mieux à ces enjeux, la Direction poursuit l'orientation de la formation professionnelle engagée depuis maintenant plusieurs années afin de poursuivre les efforts qui visaient l'affirmation de la marque et la déclinaison des valeurs et standards JOA, qu'il s'agit toujours d'ancrer dans les comportements quotidiens au service des clients.

A ce titre, les axes majeurs du plan de développement des compétences 2023 consisteront en la transformation de nos engagements de la démarche RSE « JOUER POUR DEMAIN » en réalité opérationnelle quotidienne avec un impact en termes de besoin de compétences :

- D'une gouvernance responsable avec :
 - Programme de formation LCB-FT
 - Un renforcement des sensibilisations / formations sur la protection de données confidentielles ET la sécurité informatique
- De la promotion du jeu responsable et de l'expérience client avec :
 - Des actions pour toujours mieux accompagner les équipes pour la détection et l'accompagnement des situations délicates en termes d'addiction, notamment en termes de jeu et d'alcool, dans le prolongement de la certification JOA et de la « Mission responsable »
 - La poursuite de la consolidation de nos savoir-faire sur les protocoles en lien avec l'hygiène et la sécurité des clients et des équipes
 - Le développement de modules pour encourager la satisfaction clients grâce notamment à la qualité d'accueil, la gestion des doléances clients, et l'expertise métiers des équipes \$
- Du développement de l'égalité et du capital humain, axé autour des équipes de la société via :
 - Des actions de formation / sensibilisation pour l'amélioration des conditions de travail via la gestion des rythmes de travail, la gestion des situations conflictuelles...
 - Des modules de formation / cursus de développement dans le cadre de la détection des talents de l'entreprise
- De l'essor local des partenaires intentionnels et culturels locaux, via les relations écoles pour des stages ou alternance, visant à promouvoir notre secteur, ainsi que nos compétences de demain, ou le travail avec des prestataires locaux !
- De la préservation de l'environnement et de l'énergie, par le biais d'action de sensibilisation / formation des équipes (et des clients) sur les écogestes, la gestion des déchets, la limitation des déplacements quand c'est possible

LES DONNÉES CLÉS

23	stages de formations réalisés				
99	stagiaires formés	soit	51	collaborateurs(rices) formé(e)s	
33.69	jours de formation réalisés	soit	0.57	jours de formation en moyenne par collaborateurs(rices)	
235.83	heures de formation réalisées	soit	4.01	heures de formation en moyenne par collaborateurs(rices)	
10 329.08 €	de coûts de formation engagés	soit	179.28 €	de coût moyen de formation par collaborateurs(rices)	



IV.4. EFFORT ARTISTIQUE ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VILLE

Animations internes au titre du cahier des charges

Spectacles, concerts	35 494 €
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	1 733€
Expositions artistiques.....	€
Autres	7 169 €
Sous-total	44 395€

Animations internes hors cahier des charges

Spectacles, concerts	€
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	€
Expositions artistiques.....	€
Autres	€
Sous-total	0 €

Animations externes au titre du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	€
Participation à la vie communale.....	300 000€
Participation à l'office du tourisme	€
Autres	€
Sous-total	300 000€

Animations externes hors du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	7996€
Participation à la vie communale.....	€
Participation à l'office du tourisme	€
Autres	€
Sous-total	7996€

Autres dépenses

Animations jeux gratuits	89 642€
Dépenses de communication (hors spectacles et concerts)	21 762€
Sous-total	111 405€

TOTAL DES DEPENSES 463 796 €



V. RAPPORT FINANCIER

V.1. POLITIQUE TARIFAIRE - INFORMATIONS GENERALES

La politique tarifaire n'a pas évolué depuis l'année dernière sauf pour couvrir les impacts de la hausse des matières premières. Le restaurant n'a pas modifié son offre et conserve le concept " Le Comptoir" avec principalement :

- Une carte « brasserie » évoluant souvent ;
- Des formules adaptées à la clientèle professionnelle
- L'ouverture en continu de la terrasse jusqu'à fin septembre

Toutes ces démarches ont été réalisées dans le but d'attirer une nouvelle clientèle plus large.

V.2. TARIFS APPLIQUES EN RESTAURATION

Tarifs de consommations (TTC service compris)

Produit	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
Café	1.70 €	1.70 €	2.50 €
Jus de fruit	3.30 €	3.70 €	5.00 €
Soda	de 2,90€ à 5€	de 2,60€ à 4,50€	5 €
Eau minérale (1/2 l)	3.40 €	3.40 €	6.00 €
Apéritif	de 3,7€ à 7,50€	de 3,70€ à 8,00€	de 5€ à 12,00€
Apéritif anisé	de 3,50€ à 3,70€	de 3,50€ à 3,70€	5.00 €
Bière	de 4,10€ à 7,50€	de 2,70€ à 9,50€	de 5.50€ à 10€
Cocktails	de 6,50€ à 8,00€	de 5,50€ à 8€	de 7€ à 10€
Champagne	7.50 €	7.50 €	11.00 €

Tarifs de la restauration (TTC service compris)

Produit	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
Plat du jour	12.00 €	13 €	14 €
Menu Ardoise	29.00 €	de 31€ à 33€	36.00 €
Menu Kid's	12.00 €	12 €	12 €
Entrées	de 7€ à 12€	de 7,50€ à 12€	de 11€ à 13€
Viandes	de 14€ à 22€	de 16€ à 22€	de 18€ à 21€
Poissons	17.00 €	de 18€ à 21€	20 €
Desserts	de 6,50€ à 7,50€	de 6,50€ à 8€	de 3€ à 9€
Eau minérale (50cl l)	3.40 €	3.40 €	6.00 €
Vin (75 cl)	de 16,50€ à 44,80€	de 16,50€ à 44.80€	de 19€ à 49€
Champagne (75 cl)	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€	de 62€ à 92€



V.3. JEUX : MINIMAS ET DENOMINATIONS

Jeux	Minimum de Mises
Roulette Anglaise	2 €
BlackJack	5 €
Ultimate texas Hold'Em	2 €
Roulette Anglaise Electronique	1 €
BlackJack Electronique	2 €
Machines à sous	de 0.01 € à 2€